



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

Avis de demande d'autorisation de démolition

ADRESSE : 335 RUE PRINCIPALE

AVIS public est, par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles*, le comité de démolition se réunira le **20 août 2019 à 19 h**, à la salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 335, rue Principale et prévoyant la démolition du bâtiment principal et du bâtiment secondaire.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le lundi **19 août 2019**, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

Demande de démolition

a/s de Julie Lamarche, OMA, greffière
220, place Municipale
Cowansville QC J2K 1T4

Donné à Cowansville, ce 7 août 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA